

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : 14/11/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-11-4-7

Séance du mercredi 9 novembre 2011

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DES DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2010-4-1-7 du 7 décembre 2010 adoptant le Budget Primitif 2011,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2010-4-4-2 du 7 décembre 2010 adoptant le Budget Primitif 2011 de la Solidarité,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité en date du 28 septembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde dans le cadre de l'Action Sociale des subventions de fonctionnement pour un montant de 9 800 € aux Associations et Organismes tels que détaillés dans la liste annexée à la présente délibération.
- ☞ Approuve et autorise le Président à signer l'avenant, ci-joint, avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Haut-Rhin.
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2011 :

- G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 65737,
- G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Remy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions